

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2013

La séance est ouverte à 20 heures 06

PRESENTS :

BONNAFOUX Stéphan
CORNILLE Suzanne
de **LAPPARENT** Alain
HERNANDEZ François
NAULÉ Jean

BORDENAVE Marcelle
COUTURIER Christian
ESCOS Julien
LAFFARGUE Thérèse
TROUILHET Georges

ABSENTS :

LASSAUBE André
MALHERBE Marie Elisabeth
VIGNASSE OUERBOU Jean-Claude

LASSÈRE Nicole
TAUZY Elisabeth
(Procuration **TROUILHET** Georges)

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.
Le Conseil Municipal peut donc délibérer.
Il nomme pour secrétaire Alain de LAPPARENT.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier procès-verbal
- Questions orales des conseillers.
- Vidéo surveillance

Le compte rendu de la séance du 28 juin est donné à l'assemblée.

Aucune modification n'est sollicitée.

VOTE : Marcelle BORDENAVE vote contre, Elisabeth TAUZY s'abstient, le reste du Conseil l'APPROUVE.

Droit de préemption :

L'Assemblée est informée que le droit de préemption n'a pas été exercé sur la vente : DUFOURCQ-BIDAU/MALIBERT

Questions orales des Conseillers Municipaux

Elisabeth TAUZY et Marcelle BORDENAVE souhaitent intervenir en fin de séance.

Vidéosurveillance

Lors de la précédente réunion, il vous avait été présenté un dossier concernant l'installation d'une vidéosurveillance afin de protéger du vandalisme les vestiaires du stade ainsi que la salle socioculturelle. Quatre devis vous ont été proposés parmi lesquels celui de l'entreprise DA COSTA qui semblait correspondre à l'attente d'une majorité du Conseil.

Des questions restaient en suspend concernant pour certains le bien fondé d'un tel investissement et pour l'ensemble les écarts importants de prix entre les diverses propositions.

Le Conseil était intéressé par la proposition de l'entreprise DA COSTA mais voulait des garanties sur la maintenance et l'assistance en cas de difficultés techniques.

Depuis, et après divers contacts avec l'entreprise DA COSTA, il s'avère que le matériel proposé ne correspond pas à l'usage recherché et ne peut en aucun cas filmer pendant la nuit.

Il a donc fait une nouvelle proposition :

Nom de l'entreprise	Observations	Prix Hors Taxes	Prix TTC
KHEOP Sécurité		6 463.64 €	7 730.51 €
DELTA Security	+ maintenance 65.00 € HT/mois forfaitaire	2 x 7 000.00 €	16 744.00 €
ADOUR SECURITE		14 085.00 €	16 845.66 €
DA COSTA	35,00 €/h HT Lors des interventions	5 358.54 €	6 408.81 €

Monsieur le Maire redit qu'il n'est pas dans l'intention du Conseil de mettre Maslacq sous surveillance mais de protéger deux bâtiments qui se situent dans une zone isolée.

Christian COUTURIER rappelle que pour s'assurer que la solution de l'entreprise DA COSTA ne nous laisse dans l'embarras en cas de problème, le Conseil l'avait appelé en séance le 28 juin et avait décidé de pousser l'analyse un peu plus loin.

Trois autres entreprises spécialisées avaient répondu : KHEOP Sécurité, DELTA Security, ADOUR SECURITE. Il a repris contact avec Monsieur DA COSTA en posant la question de la formation des utilisateurs et de la maintenance.

A cette occasion, il est apparu que le matériel initialement proposé ne répondait pas à nos attentes, les caméras ne disposaient pas de détecteurs de mouvements et d'enregistrement infra rouge d'où la nouvelle proposition .

La formation est proposée et en ce qui concerne la maintenance, l'entreprise DA COSTA la propose au temps réellement passé (35,00 €/h HT). Un débat s'instaure au cours duquel Jean NAULE pose la question de l'endroit où placer les serveurs. Sont aussi abordés le problème du Wifi ou du câblage.

Stephan BONNAFOUX insiste sur la nécessité de prévenir à l'entrée des bâtiments, de faire les déclarations nécessaires à la CNIL et à la Préfecture et de ne pas déborder sur le domaine public (rues).

Alain de LAPPARENT pose la question de la périodicité des effacements pour s'assurer de ne pas saturer les disques.

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
D 614 Charges locatives	6 409 €	
D 023 Virement à la section investissement		6 409 €
R 021 Virement de la section investissement		6 409 €
D 2188 Autres immobilisations corporelles		6 409 €

Il est demandé au Conseil

- de se prononcer sur le projet
- dans l'affirmative de choisir l'entreprise qui sera chargée des travaux
- d'inscrire la dépense en modification budgétaire

VOTE : Contre le projet => Stephan BONNAFOUX, Suzanne CORNILLE, Jean NAULE
Pour la solution DA COSTA => Le reste de l'Assemblée

Questions orales des Conseillers Municipaux

Elisabeth TAUZY demande si nous avons les noms des parents d'élèves qui siègeront dans la commission de modification des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire lui indique que oui. Il est décidé de leur faire un courrier leur indiquant que la première réunion sera convoquée par la Municipalité fin septembre.

Marcelle BORDENAVE intervient sur deux points

- Elle constate que des feux sont encore allumés dans des jardins malgré l'interdiction
- Elle alerte contre le fait que chemin des chênes, des véhicules se garent sur le trottoir qui a été créé pour assurer la sécurité des mères de familles et de leurs enfants.

Monsieur le Maire est d'accord sur le constat et propose que des rappels soit faits dont la première phase sera la publication du présent compte rendu.

Informations

- Rapport d'activité SDEPA

La séance est levée à 20h52